

Extrait du registre des délibérations du Conseil communal

- Présents :** Michel Eylenbosch, *Président du Conseil* ;  
Françoise Schepmans, *Bourgmestre* ;  
Ahmed El Khannouss, Sarah Turine, ~~Patricia Vande Maele~~, Abdelkarim Haouari, Karim Majoros, Jan Gypers, Ann Gilles-Goris, Olivier Mahy, Annalisa Gadaleta. *Échevin(e)s* ;  
Christian Magérus, Jamal Ikazban, Houria Ouberrri, Paulette Piquard, ~~Jamel Azaoum~~, Jef Van Danme, Khadija Et Hajjaji, Dina Bastin, Danielle Evraud, Luc Léonard, Mohamed El Abboudi, Lhoucine Aït Jeddig, Dirk De Block, Dirk Berckmans, Michaël Vossaert, Farida Tahar, Hassan Rahali, Shazia Manzoor, ~~Tania Dekens~~, Georges Van Leeckwyck, Leonidas Papadiz, Nicole Linders-Dubocage, Roland Vandenhove, Laurie Carême-Palanga, Youssef Lakhloufi, Khadija Tamditi, Hassan Ouassari, *Conseillers communaux* ;  
Jacques De Winne, *Secrétaire du Conseil*.
- Excusé(s) :** Abdellah Achaoui, Mohammadi Chahid, Badia El Belghiti, Pierre Vermeulen, Amet Gjanaj, Olivia P'tito, Nader Rekik, *Conseillers communaux*.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23.04.14

#Objet : Motion déposée par les groupes SPA et FDF relative aux nouvelles nuisances générées par le survol aérien de Bruxelles.#

Secrétariat Général

LE CONSEIL,

Vu la Constitution, particulièrement son article 23 consacrant le droit à la protection de la santé ;  
Vu la Directive 2002/30/CE Parlement européen et du Conseil du 26 mars 2002 relative à l'établissement de règles et procédures concernant l'introduction de restrictions d'exploitation liées au bruit dans les aéroports de la Communauté ;  
Vu l'ordonnance du 17 juillet 1997 relative à la lutte contre le bruit en milieu urbain ;  
Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 27 mai 1999 relatif à la lutte contre le bruit généré par le trafic aérien ;  
Vu le plan de dispersion 'Schouppe' approuvé le 10 février 2010, introduisant de nouvelles routes de survol de la région de Bruxelles-Capitale, spécifiquement le nouveau tourné à gauche et la nouvelle route du canal, ainsi causant des nuisances sonores beaucoup plus importantes pour la commune de Molenbeek-Saint-Jean ;  
Vu le plan de dispersion Wathélet, basé sur et exécutant le 'plan Schouppe', mis en vigueur en ce qui concerne le survol du canal en septembre 2012 ;  
Considérant la violation régulière des normes de bruit instaurées par l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 27 mai 1999 susmentionné ;  
Considérant l'augmentation importante du nombre d'interrogations, de plaintes et de récriminations en matière de nuisances sonores provoquées par le trafic aérien ;  
Considérant les plans successifs de répartition des vols qui n'ont pas toujours apporté de solution équilibrée aux nuisances sonores dont sont victimes de nombreux habitants de Bruxelles et de sa périphérie ;  
Le Conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean, réuni en séance le 24/04/2014 marque sa solidarité avec toutes les personnes souffrant de nuisances sonores dues au trafic aérien ;

**Le Conseil demande par ailleurs avec insistance :**

- au Gouvernement fédéral de relancer sans attendre les discussions et concertations avec les gouvernements régionaux dans le but de conclure un nouveau plan de répartition des vols qui agrée l'ensemble des parties concernées ;
- au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de porter à la connaissance des communes concernées toutes les informations dont il dispose, notamment celles concernant les amendes infligées pour violation des normes de bruit ;
- De relancer dans l'urgence les discussions et concertations visant à mettre en œuvre un plan de répartition des vols privilégiant les zones les moins densément peuplées et faiblement urbanisées ;
- au Gouvernement fédéral et aux gouvernements régionaux flamand et bruxellois de conclure un accord de coopération en vue de mettre en place un organe indépendant chargé du contrôle des nuisances sonores provoquées par le survol de Bruxelles et de sa périphérie ;
- de s'assurer que les routes soient arrêtées sur base d'une étude d'impact environnemental préalable et en tenant compte des normes de bruit en vigueur en Région de Bruxelles-Capitale ;
- demande au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de veiller au respect des normes de bruit bruxelloises et de sanctionner systématiquement les infractions commises par les compagnies aériennes ;
- mandate le Collège pour envoyer copie de la présente motion aux membres du Gouvernement fédéral et du Gouvernement de la Région de

Bruxelles-Capitale.

Le Conseil approuve le projet de délibération.  
34 votants : 33 votes positifs, 1 abstention.

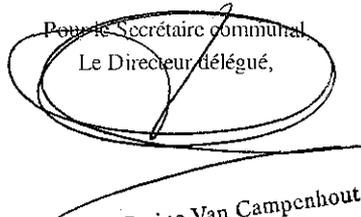
PAR LE CONSEIL :

(s.) Le Secrétaire du Conseil,  
Jacques De Winne

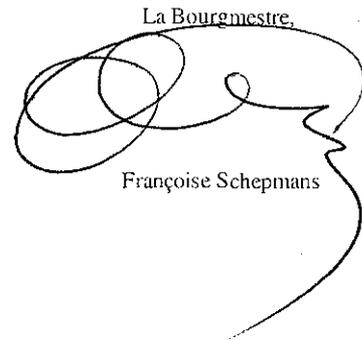
(s.) Le Président du Conseil,  
Michel Eylenbosch

POUR EXTRAIT CONFORME :  
Molenbeek-Saint-Jean, le 25 avril 2014.

PAR ORDONNANCE :

Pour le Secrétaire communal  
Le Directeur délégué,  
  
Carine Van Campenhout



La Bourgmestre,  
  
Françoise Schepmans